

Tous les ans, le Conseil Municipal de la Ville de Tergnier organise un concours destiné à encourager les habitants de la commune de Tergnier à la décoration florale de leur logement.

RÈGLEMENT

Article 1 : Les catégories du concours

Les habitations se répartissent en trois catégories :

- 1 - Maison avec jardin, jardinet ou terrasse, balcons, fenêtres et murs
- 2 - Balcons, fenêtres et murs (maison sans jardinet et sans terrasse)
- 3 - Immeubles collectifs (*H.L.M*)

Article 2 : Modalités d'inscriptions

Le concours est ouvert à l'ensemble des Ternois à l'exception des membres du jury ainsi que leur conjoint(e).

L'inscription est gratuite.

A partir du lundi 18 mai 2026, les particuliers voulant s'inscrire au concours des maisons fleuries, pourront retrouver le bulletin d'inscription ainsi que ce présent règlement à l'accueil de la mairie de Tergnier sur demande ou sur le site internet de la ville de Tergnier : <http://www.ville-tergnier.fr>

Les bulletins d'inscription pourront être retournés à l'accueil de la mairie ou à l'adresse mail suivante : adele.charles@ville-tergnier.fr

Le jury passera le jeudi 16 juillet 2026

Article 3 : Critères évalués

Les candidats seront départagés en fonction des critères suivants :

- L'esthétique
- La diversité des plantations et essences
- L'originalité de la décoration
- L'entretien et la propreté

Les membres du jury ne pénétreront pas dans les propriétés, seule pourra être prise en compte la décoration visible de la rue.

Article 4 : Composition du jury

Le jury est composé de représentant du Conseil municipal, des représentants du service espaces verts de la Ville de Tergnier et des fleuristes de Tergnier.
Il est présidé par le Maire ou son représentant.

Article 5 : Récompenses

Les trois gagnants de chaque catégorie « classiques » et les trois gagnants des catégories « Masters » recevront un bon d'achat dans un fleuriste partenaire de Tergnier à utiliser dans une limite de temps définie sur le bon ainsi qu'un bouquet de fleurs.

Les vainqueurs des trois catégories « classiques » concourront l'année suivante en « Master » afin de pouvoir donner une chance à chacun d'atteindre la première place. Toutefois, ces derniers sont invités à s'inscrire comme tous les ans.

Tous les autres participants recevront un bon d'achat à utiliser dans un fleuriste partenaire de Tergnier (en fonction de leur position dans le classement) à utiliser dans une limite de temps définie sur le bon.

Article 6 : Diffusion des résultats

Les résultats seront proclamés lors de la réception de remise des prix courant octobre/novembre. Une invitation individuelle sera envoyée à chaque candidat.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : Vendredi 26 juin 2026